

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax : (251-11) 519321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

887^{EME} RÉUNION

17 OCTOBRE 2019

ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR.(DCCCLXXXVII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a consacré sa 887^e réunion, tenue le 17 octobre 2019, à une séance publique sur le thème : « *Le rôle des femmes dans les changements sociaux et la consolidation de la paix : l'heure de la reconnaissance* », conformément à la commémoration de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

Le Conseil a pris note de la déclaration liminaire faite par le Représentant permanent de la République du Libéria auprès de l'UA, S.E. Robert Y. Lormia II, en sa qualité de Président du Conseil pour le mois d'octobre 2019, ainsi que le message de l'Ambassadeur Smail Chergui, Commissaire à la Paix et à la Sécurité, lu en son nom par M. Amadou Diongue, Secrétaire p.i du Conseil. Le Conseil a également pris note des déclarations de l'Envoyée spéciale du Président de la Commission l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité, Mme Bineta Diop, et de la Sous-Secrétaire générale des Nations unies et Directrice exécutive d'ONU Femmes, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka.

Le Conseil s'est félicité de la communication faite par l'Envoyée spéciale Diop sur le premier rapport sur la mise en œuvre du programme Femmes, paix et sécurité en Afrique, élaboré sur la base du Cadre de résultats continentaux adopté par le CPS en mai 2018. Le Conseil s'est également félicité des communications faites par des représentantes des femmes du Soudan, notamment Mme Nawal Hassan Osman Haroun du *Forum des femmes du Soudan*, et de Mme Nawal Abo Alhassan, du *Sudanese Organization for Research and Development*, qui ont partagé leurs expériences sur le rôle joué par les femmes du Soudan dans la transformation démocratique qui s'opère dans le pays. Le Conseil a, en outre, pris note de toutes les déclarations faites par les représentants des États membres, des partenaires de l'UA, des organisations de la société civile (OSC), ainsi que des institutions et organisations internationales.

Le Conseil a rappelé toutes ses décisions et déclarations antérieures sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique, en particulier le Communiqué de presse [PSC/PR/BR(DCCCIII)] adopté lors de sa 803^e réunion tenue le 19 octobre 2018, ainsi que la Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui est une décision historique visant à assurer que les femmes et les filles soient systématiquement et durablement impliquées sur les questions relatives à la paix et à la sécurité

Le Conseil a félicité l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'UA pour les femmes, la paix et la sécurité pour le Rapport sur la mise en œuvre du programme Femmes, paix et sécurité en Afrique. Le Conseil a souligné que le rapport établit une base aux États membres pour intégrer le rôle des femmes dans les questions relatives à la paix et à la sécurité dans leurs programmes nationaux. À cet égard, le Conseil a demandé à l'Envoyée spéciale du Président de la Commission l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité de consulter et de recueillir toutes les contributions des États membres pour enrichir le rapport avant sa publication.

Le Conseil a reconnu que la participation des femmes dans les processus de paix apporte un changement concret dans les efforts visant à prévenir, gérer et résoudre les conflits dans la perspective d'une paix et d'une stabilité durables, tout en fournissant des opportunités pour intégrer les objectifs de l'égalité des sexes dans les processus de consolidation de la paix et de l'édification de l'État. À cet égard, le Conseil a pris note de l'appel au soutien émis par les femmes soudanaises et de leurs recommandations, y compris le retrait de la République du Soudan de la liste des pays qui parrainent le terrorisme, la demande d'une représentation de 50% dans les processus de paix et la nomination de conseillers en matière d'égalité des sexes pour soutenir les processus de médiation et de négociation.

Le Conseil a particulièrement salué les actions récentes du Premier ministre du Soudan, S.E. Dr Abdalla Hamdok, pour ses efforts visant à faire participer les femmes dans les négociations de paix au Soudan. Le Conseil a également salué le rôle exemplaire joué par les femmes soudanaises dans les processus de paix dans leur pays, qui contribuera positivement à la construction d'une société pacifique et à la stabilisation du Soudan.

Le Conseil a souligné la nécessité de continuer à autonomiser les femmes et à encourager leur participation dans les processus politiques, sociaux et économiques à tous les niveaux, national, régional et continental. À cet effet, le Conseil a encouragé la Commission de l'UA, FemWise et le Réseau des femmes leaders africaines (AWLN) à continuer à soutenir et à renforcer les capacités des femmes africaines pour un rôle et un leadership accrus dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Par ailleurs, le Conseil a souligné que le programme Femmes, paix et sécurité est crucial pour la réalisation des objectifs fixés dans l'Agenda 2063 de l'UA et l'Agenda 2030 des Nations unies, ainsi que le projet phare de l'UA visant à Faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020.

Le Conseil a noté avec une profonde préoccupation la persistance de la violence et des abus sexuels dans les situations de conflit. Le Conseil a exhorté toutes les parties aux conflits à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les femmes et les filles contre les violences sexuelles, en particulier le viol et les autres formes d'abus sexuels dans les situations de conflit en Afrique. Le Conseil, tout en réaffirmant son ferme engagement à lutter contre les violences sexuelles basées sur le genre, a souligné que les pays concernés ont l'obligation d'enquêter et de poursuivre les auteurs de ces crimes.

Le Conseil a mis en garde contre l'exploitation et les abus sexuel perpétrés par les groupes armés et terroristes, en tant que tactique et arme de guerre. A cet égard, le Conseil a appelé à une plus grande synergie et coopération entre l'Envoyée spéciale de l'UA pour les femmes, la paix et la sécurité et la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU, chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et les a encouragés à informer régulièrement le Conseil sur leurs activités.

Le Conseil a également rappelé la Politique de l'UA sur la Conduite et la Discipline pour les Opérations de soutien à la paix (OPS), ainsi que la Politique de l'UA pour la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels dans les Opérations de soutien à la paix (OPS), adoptées par le Conseil lors de sa 813^{ème} réunion tenue le 29 novembre 2019.

Le Conseil a souligné que l'année 2020 offrira une opportunité à tous les États membres et aux partenaires de faire le bilan des engagements pris dans la mise en œuvre de la résolution 1325 en vue de célébrer les résultats obtenus et d'identifier les défis à relever.

Le Conseil a félicité tous les États membres qui ont déjà adopté leurs plans d'action nationaux pour la mise en œuvre du programme Femmes, paix et sécurité et a réitéré son appel aux États membres disposant de plans d'action nationaux à soumettre un rapport annuel en utilisant le Cadre de résultats continentaux de l'UA sur le suivi et la production de rapport sur la mise en œuvre du programme Femmes, paix et sécurité. Dans le même contexte, le Conseil a encouragé tous les autres États membres qui ne l'ont pas encore fait à le faire sans plus tarder.

Le Conseil a félicité la communauté internationale pour son soutien aux femmes et aux filles en situation de conflit et l'exhorte à continuer de les soutenir de manière coordonnée aux fins d'atteindre l'objectif fixé consistant à renforcer le rôle des femmes dans la paix et la sécurité et pour créer un environnement propice au développement durable.

Le Conseil a réitéré son appel à la Commission de l'UA pour, institutionnaliser le Bureau de l'Envoyée spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité, dans le cadre des réformes en cours à l'UA.

Le Conseil a souligné la nécessité pour tous les États membres de signer, ratifier, s'approprier pleinement et mettre en œuvre tous les instruments africains et internationaux, relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité.

Le Conseil a convenu de rester activement saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2019-10-17

Press Statement, Peace and Security Council 887th Meeting 17 October 2019 Addis Ababa, Ethiopia

African Union

Peace and Security Department

<https://archives.au.int/handle/123456789/8743>

Downloaded from African Union Common Repository